

Département : MOSELLE

Canton : METZERVISSE

Commune : METZERVISSE

ARRÊTÉ CIRC/STAT – 03/2026
PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION CHEMIN DE LA CARRIERE

Le Maire de la commune de METZERVISSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU Le Code de la Route ;

VU L'instruction interministérielle du 07 juin 1977 sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescriptions), approuvée par décret du 06 novembre 1992, modifiée et complétée ;

Considérant l'état de dégradation avancée du chemin de La Carrière et des fossés,

Considérant les conditions météorologiques annoncées ;

ARRÊTE

Article 01 : Compte tenu de l'état de dégradation du chemin de La Carrière et des dommages importants également causés aux fossés le bordant, afin de ne pas aggraver la situation étant donné les prévisions météorologiques annoncées,

- **l'accès au chemin de La Carrière est strictement interdit à tout véhicule, motorisé ou non**
- **cette interdiction est valable à compter de ce jour, lundi 16 février 2026 et jusqu'à nouvel ordre.**

Article 02 Toute infraction au présent arrêté sera constatée, poursuivie et réprimée conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 03 Conformément à l'article R 421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

Article 04 Tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 05 Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur et notamment sur le site de la commune de Metzervisse. Il sera également affiché sur site.
Ampliation en sera transmise aux services de la communauté de brigades de Gendarmerie de Guénange – Metzervisse, au garde champêtre de la commune de Metzervisse, au centre de secours de Metzervisse, au responsable des services techniques de la commune de Metzervisse.

METZERVISSE, le 16 février 2026



Pierre HEINE,
Maire